



Contrat caduc? mauvaises dates sur le contrat

Par isa1707, le 15/01/2010 à 15:32

Bonjour,

Mes parents âgés de 73 ans, ont reçu un homme pour changer leur laine de verre.
Il leur a dit qu'elle serait interdite en 2010 (ce qui est faux), et après être monté aux combles leur a dit qu'elle n'était plus bonne!!

après vérification par mon mari qui est artisan, la laine de verre qui a moins de 10 ans est impeccable et ne nécessite pas d'être changée!!!

mais mes parents ont signé un contrat!!

Sur le contrat, la date du jour de signature du contrat est bonne, mais LES DATES prévues des travaux et de limite d'exécution des travaux sont fausses:

il a mis janvier 2009 au lieu de janvier 2010!!

MA QUESTION: le contrat est-il de ce fait caduc???

peuvent-ils demander un nouveau contrat, et auront-ils à nouveau un délai de 7 jours pour l'annuler?

je vous remercie par avance,

isabelle